

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
RURAL



DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DES  
STATISTIQUES AGRICOLES

**METHODOLOGIE ET PLAN DE SONDAGE DE  
L'ENQUETE AGRICOLE**

*Description de l'enquête*

L'enquête agricole est une enquête par sondage à deux degrés, avec comme unités primaires les districts de recensement ruraux (DR) tels que définis lors du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 (RGPHAE) et comme unités secondaires les ménages agricoles. La méthodologie appliquée à l'enquête agricole est harmonisée au niveau de l'ensemble des pays du CILSS;

**1. Champ de l'enquête agricole de production**

*1.1- Champ actuel de l'enquête*

L'enquête agricole dans sa forme actuelle, couvre l'ensemble des régions du pays et tous les départements (à l'exception des départements de Dakar, Pikine et Guédiawaye exclus du champ de l'enquête du fait de la faiblesse voire l'inexistence de l'activité agricole). La technique statistique appliquée se réfère ainsi à l'intégralité de ce champ géographique et permet de consolider l'édition des résultats à trois échelons administratifs (national, régional et départemental).

L'enquête agricole est une opération statistique annuelle dont l'objectif général est d'estimer le niveau des principales productions agricoles des exploitations agricoles de type familial. Elle permet également de fournir des informations sur des caractéristiques physiques des parcelles cultivées (géo localisation, superficie) et des investissements majeurs réalisés à leur niveau (intrants agricoles, opérations culturales, gestion et restauration des sols). Elle adresse également, une fois tous les 3 ans, des thématiques de structure des ménages agricoles (niveau d'équipement agricole, revenu agricole, risques agricoles et stratégies d'adaptation, etc.).

A la suite de la réforme consacrée par la Loi no 2008-14 du 18 mars 2008 et le Décret no 2008-1025 du 10 septembre 2008, fixant le ressort territorial et le Chef-lieu des régions, départements et arrondissements, le pays compte désormais 650 circonscriptions administratives et locales, dont 14 régions et 45 départements.

## **Domaines d'étude ou strate**

Ainsi, pour les besoins de l'enquête, les 42 départements agricoles du pays seront considérés comme les domaines d'étude (ou strates), pour l'observation des activités agricoles.

Le plan de sondage qui est défini ici, prend en compte cette configuration et se réfère donc aux 42 départements.

## **2. La base de sondage**

Les résultats du dernier RGPHAE dénombrent 755 532 ménages agricoles pratiquant l'agriculture au sens large. Sur cette base 458 797 ménages agricoles font l'agriculture sous pluie. Ces derniers constituent le fichier de la base de sondage de l'enquête agricole. Les effectifs par département des ménages agricoles sont présentés dans le tableau en annexe..

### ***Base de sondage au 1<sup>er</sup> degré***

Le fichier des ménages agricoles sera utilisé comme la base de sondage pour les tirages du DR du premier degré.

### ***Base de sondage au 2<sup>e</sup> degré de l'EAP***

La base de sondage du second degré est constituée, au niveau de chaque unité primaire (UP) ou DR tiré, de la liste exhaustive des ménages agricoles qui y habitent et représentant les unités secondaires (US).

## **3. Plan de sondage**

Le plan de sondage comprend un échantillon global de 6340 ménages agricoles répartis dans 1260 DR et les 42 domaines d'étude (département). La répartition de l'échantillon qui tient compte des taux de sondages globaux et du poids agricole de la strate.

Le plan de sondage retenu fait référence à un sondage aléatoire à deux degrés et à couverture nationale, qui admet les districts de recensement ruraux (DR), comme les unités primaires (UP) et les ménages agricoles comme les unités secondaires (US). La méthode consiste à répartir la population statistique (ménages agricoles) dans les unités primaires de sorte que chacune d'elles soit rattachée sans ambiguïté à une UP bien déterminée. Le tirage de l'échantillon se fait alors en deux temps.

- Premier temps (1<sup>er</sup> degré), on tire un échantillon d'unités primaires (DR),
- Deuxième temps (2<sup>e</sup> degré), on sélectionne au niveau de chaque unité primaire (DR) tiré au 1<sup>er</sup> degré, un échantillon d'unités secondaires.

-

L'avantage de cette méthode est qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la liste exhaustive des unités secondaires pour l'ensemble du territoire national, mais seulement celles résidant dans les unités primaires échantillon. Ce qui permet de réduire les déplacements et conséquemment les coûts de l'enquête.

Pour des DR particuliers où la pratique de cultures sous pluies et localisées (vallée du fleuve Sénégal, zone maraichère des niayes), une stratification de l'unité primaire est faite avant un tirage des unités secondaires.

### 3.1- modalités de tirage des échantillons

Les tirages des échantillons seront organisés de façon indépendante d'un domaine d'étude (département) à l'autre. Les unités primaires ou DR sont tirées avec des probabilités inégales et avec remise (tirage PIAR). La probabilité de sortie d'un DR à chaque tirage est choisie proportionnelle à sa taille exprimée en termes d'effectif des ménages agricoles.

Au deuxième degré, les unités secondaires (ou ménages agricoles), sont tirées avec des probabilités égales et sans remise (tirage PESR). Un nombre constant d'unités secondaires est sélectionné dans chaque DR de l'échantillon du premier degré. Ce nombre constant d'unités secondaires est choisi égal à 5.

### 3.2 Mise en place et la récolte du carré de rendement

Au total, 60 carrés de rendement sont posés par culture et par département. Les 60 carrés de rendement à poser le seront dans 12 districts de recensement à raison de 5 carrés par district de recensement et par culture significative pratiquée dans le DR.

L'échantillon des 12 districts de recensement des rendements est obtenu selon un tirage aléatoire reposant sur un quota par arrondissement. Hormis la présence des cultures principales, ces 12 DR seront également répartis géographiquement pour tenir compte de la présence des communes du département portant les cultures.

Une moyenne arithmétique simple permettra de déterminer le rendement final par département et par culture après séchage et battage de la récolte des carrés.

## 4. Estimation des variables

### a). Estimation des superficies cultivées

Les superficies des principales cultures, observées auprès des ménages agricoles, permettront d'estimer dans chaque département, les superficies totales cultivées par culture. Cette opération de passage de l'échantillon à l'univers est appelée extrapolation. Les formules d'estimation (ou d'extrapolation des données de l'échantillon) découlent du plan de sondage. Ces formules d'estimation s'appliquent à toutes les autres variables pour lesquelles des totaux sont recherchés.

### b). Calcul du rendement des cultures

Du fait de l'imputation des superficies dans le cas d'une association, le rendement recherché est un rendement en peuplement pur. Il correspond à la moyenne des poids de la récolte  $Q_{bip}$  dans les  $C_{hi}$  carrés en peuplement pur de la strate, rapporté à l'hectare. Ainsi le rendement moyen  $R_{hi}$  de la culture  $i$  pour la strate  $b$  s'écrit,

$$R_{hi} = 100 \cdot \frac{1}{C_{hi}} \sum_{c=1}^{C_{hi}} Q_{iph}$$

si le carré a une superficie de 100m<sup>2</sup> (10m x 10m),

$$R_{hi} = 400 \cdot \frac{1}{C_{hi}} \sum_{c=1}^{C_{hi}} Q_{iph}$$

si le carré a une superficie de 25m<sup>2</sup> (5m x 5m),

$$R_{hi} = 10000 \cdot \frac{1}{c_{hi}} \sum_{c=1}^{c_{hi}} Q_{iph}$$

si le carré a une superficie de 1m<sup>2</sup> (1m x 1m),

### c). Estimation des productions

Dans une strate  $h$  (ou domaine d'étude) donnée, la production  $P_{hi}$  d'une culture  $i$  est estimée en faisant le produit de la superficie totale  $S_{hi}$  estimée de la culture dans la strate, par le rendement moyen  $R_{hi}$  de la culture dans la strate.

$$P_{hi} = R_{hi} \cdot S_{hi}$$

## Principaux concepts et définitions

Plusieurs concepts et définitions sont utilisés dans l'Enquête Agricole de Production EAP), dont quelques-uns sont présentés ci-après.

### District de recensement ou DR

Le district de recensement (en abrégé DR), est une unité aréolaire définie pour les besoins du recensement général de la population et de l'habitat. Le DR est constitué d'un ensemble de concessions et de ménages. Il est matérialisé sur une carte ou un croquis.

Le DR tout comme le village, est choisi comme unité primaire dans des enquêtes par sondage à plusieurs degrés. L'avantage du DR sur le village est d'être une unité primaire de taille homogène contenant environ un millier d'habitants.

### Concession

Une concession est un ensemble de cases ou bâtiments à usage d'habitation localisés dans une même enceinte. La concession est matérialisée physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

### Ménage

Un ménage est un ensemble de personnes, avec ou sans lien de parenté, qui mettent leurs ressources en commun pour préparer et partager les repas ensemble, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent sous le même toit ou dans la même concession.

### Chef de ménage

Le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

### Ménage agricole

Un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

- cultures pluviales ou grandes cultures ;
- cultures de décrue ;
- cultures de bas-fonds ;
- cultures maraîchères ;
- plantations fruitières ;
- élevage.

## **Exploitation agricole**

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans l'EAA est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. L'exploitation agricole est donc l'ensemble des personnes et du patrimoine d'un ménage agricole. Le patrimoine de l'exploitation agricole comprend notamment le matériel agricole, les bâtiments et installations fixes, le cheptel et les terres en culture ou en jachère, généralement mises en valeur par les membres du ménage agricole au profit du ménage ou au profit de membres du ménage. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation"

## **Champ**

Un champ est une étendue de terre d'un seul tenant, délimitée par des limites naturelles ou par d'autres exploitations et pouvant comporter une ou plusieurs parcelles. Une limite naturelle d'un champ peut être une route, un marigot, un ruisseau ou une réserve forestière.

## **Parcelle**

Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant une seule culture ou une association de cultures. Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents.

## **Jachère**

La mise en jachère consiste à mettre au repos un champ qui a été cultivé pendant un certain temps pour permettre la régénération du sol. Un champ mis en jachère est appelé jachère ou champ en jachère.

## **Culture pure**

Une parcelle est en culture pure quand elle ne porte qu'une seule culture. On parle aussi de culture en peuplement pur.

## **Cultures associées**

L'association des cultures est la méthode d'après laquelle les agriculteurs mettent deux cultures ou davantage sur une même parcelle. Ces cultures sont dites cultures associées.

## **Cultures mixtes**

C'est la présence de deux cultures mixtes sur une parcelle lorsque, par exemple, **la parcelle porte en association, une culture vivrière et une culture industrielle**. C'est le cas du manioc et du café ou de l'arachide et du mil. Les cultures mixtes sont des cas particuliers de cultures associées.

### Annexe : Répartition échantillon enquête agricole

<b>Départements</b>	<b>Grappes ou DR échantillons</b>	<b>Ménages agricoles échantillons</b>	<b>Nombre total de ménages agricoles sous pluie</b>
<b>Bakel</b>	35	175	6150
<b>Bambey</b>	28	140	18186
<b>Bignona</b>	28	140	14970
<b>Birkilane</b>	28	140	12338
<b>Boukiling</b>	28	140	8570
<b>Dagana</b>	28	140	3979
<b>Diourbel</b>	28	140	10061
<b>Fatick</b>	35	175	23099
<b>Foundiougne</b>	35	175	14040
<b>Gossas</b>	28	140	6114
<b>Goudiry</b>	28	140	13546
<b>Goudomp</b>	28	140	9308
<b>Guinguineo</b>	28	140	14568
<b>Kafrine</b>	42	210	6848
<b>Kanel</b>	25	125	10774
<b>Kaolack</b>	28	140	18059
<b>Kebemer</b>	35	175	16161
<b>Kédougou</b>	25	125	4769

<b>Kolda</b>	35	175	12953
<b>Koumpentoum</b>	28	140	7109
<b>Koungueul</b>	28	140	11933
<b>Linguere</b>	35	175	13491
<b>Louga</b>	35	175	17910
<b>Maleme Hoddar</b>	28	140	6819
<b>Matam</b>	28	140	10990
<b>Mbacke</b>	35	175	10990
<b>Mbour</b>	35	175	19551
<b>Medina Yoro Foula</b>	28	140	19245
<b>Nioro</b>	35	175	7068
<b>Oussouye</b>	25	125	3423
<b>Podor</b>	28	140	14526
<b>Ranerou</b>	25	125	4415
<b>Rufisque</b>	25	125	2345
<b>Saint-Louis</b>	25	125	3251
<b>Salemata</b>	25	125	2387
<b>Saraya</b>	25	125	3071
<b>Sédhiou</b>	35	175	9642
<b>Tambacounda</b>	42	210	9987
<b>Thiès</b>	35	175	20527
<b>Tivaouane</b>	35	175	16526
<b>Velingara</b>	28	140	10009

<b>Ziguinchor</b>	25	125	6208
<b>Total</b>	1260	6340	458797

**NB Ce total des ménages sous pluie prend en compte : Dakar = 1905    Pikine = 1114    Guédiawaye = 35**